



Décision de radiodiffusion CRTC 2007-83

Ottawa, le 13 mars 2007

Sound of Faith Broadcasting

Woodstock (Ontario)

Demande 2006-1280-6

Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-142

10 novembre 2006

CJFH-FM Woodstock – modification technique

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Sound of Faith Broadcasting en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio CJFH-FM Woodstock (Ontario) afin de changer le périmètre de rayonnement autorisé en diminuant la puissance apparente rayonnée de 50 watts à 37 watts, en augmentant la hauteur de l'antenne et en relocalisant l'émetteur.
2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
3. Le ministère de l'Industrie (le Ministère) a fait savoir au Conseil que, tout en considérant *a priori* cette demande comme acceptable sur le plan technique, il doit s'assurer, avant d'émettre un certificat de radiodiffusion, que les paramètres techniques proposés n'occasionnent pas de brouillage inacceptable pour les services aéronautiques NAV/COM.
4. Le Conseil rappelle à la titulaire qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur que sur confirmation du Ministère que ses exigences techniques sont satisfaites et qu'il est prêt à émettre un certificat de radiodiffusion.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>